

FOR IMMEDIATE RELEASE

June 16, 2015

Contact: Soyia Ellison, soyia.ellison@emory.edu

**Le Centre Carter salue la décision de la Haute Cour
Constitutionnelle de statuer dans le sens d'un engagement
pour le respect du processus démocratique à Madagascar**

ATLANTA — Le Centre Carter salue la décision de la Haute Cour Constitutionnelle consistant au rejet de la motion de déchéance du Président de la République, Hery Rajaonarimampianina, introduite par les membres du Parlement. La décision de la Haute Cour Constitutionnelle constitue une démarche positive qui devrait permettre au Parlement et à l'Exécutif de renouer avec le processus de réconciliation nationale et ainsi démontrer leur engagement en faveur d'une gouvernance